TITRE	PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ	
DESTINATAIRES	Sika Canada inc.	
PROPRIÉTAIRE	NG	
ENTRÉE EN VIGUEUR	EN VIGUEUR Juillet 2023	
VALIDE JUSQU'À Révocation ou révision, selon la première éventualité		
VERSION	1	
CLASSIFICATION	Public	

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction: Déclaration d'engagement organisationnel en matière d'accessibilité	. 2
2.	Réalisations précédentes de Sika en matière d'accessibilité	. 2
3	Plan d'action	4

Sika Canada inc.

601 avenue Delmar - Pointe-Claire (QC) H9R 4A9

Tél: 514-697-2610 / 1800-933-7452 Fax: 514-697-4726 www.sika.ca

1. Introduction: Déclaration d'engagement organisationnel en matière d'accessibilité

Sika Canada inc. s'engage à assurer l'égalité d'accès et de participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permet de maintenir leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun. Pour ce faire, nous allons supprimer et prévenir les obstacles liés à l'accessibilité et respecter nos exigences en matière d'accessibilité en vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et des lois sur l'accessibilité de l'Ontario.

Sika Canada inc. s'engage à respecter ses obligations actuelles et permanentes en vertu de la législation sur les droits de la personne en matière de non-discrimination.

Sika Canada inc. comprend ses obligations en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) et ses normes d'accessibilité ne remplacent pas ou ne limitent pas ses obligations en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario ni ses obligations envers les personnes handicapées en vertu de toute autre loi.

Sika Canada inc. s'engage à offrir des biens, des services ou des installations à tous ses clients, y compris les personnes handicapées.

Nos politiques de service à la clientèle accessible sont conformes aux principes de l'indépendance, de la dignité, de l'intégration et de l'égalité des chances pour les personnes handicapées.

2. Réalisations précédentes de Sika en matière d'accessibilité

- Plan mensuel d'inspection du bâtiment incluant, mais sans s'y limiter :
 - Veiller à ce que les dispositifs d'accessibilité situés à l'entrée des bâtiments soient fonctionnels
 - Garantir le respect des exigences en matière d'accessibilité, si l'organisation doit faire l'objet de travaux de rénovation
 - o Garantir l'accès de places de stationnement accessibles
- Plan d'intervention d'urgence : Désigner une ou plusieurs personnes ressources pour aider les personnes ayant besoin d'assistance (pour les employées et les visiteurs de nos installations).
- Ajouter des détecteurs de mouvement pour l'éclairage de nos installations
- Fournir des stations de travail ergonomiques (bureaux ajustables) à tous les employés en plus d'équipement et de mesures ergonomiques telles que des reposes pieds, claviers, casques d'écoute, écrans plus grands, etc.

- Veiller à ce que tous les employés suivent la formation sur l'accessibilité lors de l'embauche
- Annoncer que Sika est un employeur respectueux de l'égalité des chances dans les offres d'emploi et qu'il est prêt à s'adapter aux besoins individuels
- Veiller à ce que le site Web soit conforme avec la LAPHO
- Offrir un environnement de travail hybride pour certains postes
- Inclure un plan d'accessibilité dans le processus d'intégration des nouveaux employés

3. Plan d'action

Bien que Sika ait toujours priorisé l'accessibilité de ses clients, ses fournisseurs, ses employés, etc., et continue de le faire, il existe toujours des moyens d'améliorer l'accessibilité de l'organisation.

Comité LAPHO

Grâce à l'engagement de Sika Canada inc. en matière d'accessibilité, il a été possible de créer un comité diversifié qui pourra contribuer à assurer la conformité et à prioriser l'accessibilité pour tous, notamment les personnes handicapées.

Objectif du comité LAPHO :

L'objectif du comité LAPHO est d'assurer la représentation de chaque département qui peut contribuer au respect de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). En vertu de la LAPHO, nous sommes tenus de mettre en œuvre un plan d'accessibilité sur plusieurs années. Ce comité tiendra des rencontres trimestrielles afin d'évaluer les aspects suivants :

- Examiner les taux d'achèvement des formations et assurer le suivi nécessaire pour garantir la conformité
- Toutes modifications des exigences en matière d'accessibilité en vertu de la loi
- Tous changements nécessaires pour améliorer l'accessibilité de nos installations
- Amélioration continue de nos processus internes pour garantir la conformité et éliminer les obstacles en matière d'accessibilité (documentation complémentaire hébergée dans notre système de gestion Sika)

Nous allons collaborer sur nos priorités, réviser le budget de l'organisation et demander à la direction d'approuver les changements en matière d'accessibilité en présentant des documents appuyant nos démarches, puis mettre en œuvre les changements convenus.

Membres du comité LAPHO

(pour un usage interne seulement – ne pas publier sur le site Web. Les départements représentés seront inscrits dans le plan pluriannuel, mais les noms des employés ne seront pas indiqués).

Département	Raisons de la participation du département
Ressources humaines	Veiller au respect des exigences de la LAPHO, diriger
	le comité, et effectuer une représentation exécutive
Marketing	Communication : Traduction de documents et
	représentant veillant à la conformité du site Web
Technologie de l'information	Répondre à toutes demandes d'accommodations
	nécessitant un équipement TI (écran plus grand,
	veiller à la fonctionnalité des demandes de polices de
	grande taille, etc.)
Service à la clientèle	Veiller au respect des exigences en matière de service
	à la clientèle de la LAPHO
Santé et sécurité	Implications du département Santé et Sécurité avec la
	LAPHO (intervention en cas d'urgence, exigences en
	matière de formations -OSG, etc.)
Gestion d'installation	Si des changements devaient être apportés pour
	garantir l'accessibilité des installations et la
	représentation du personnel de l'usine.
Équipe de production	Commentaires de la part des membres de l'équipe de
	production travaillant dans l'usine

Priorités du comité LAPHO:

- Veiller à ce que tous les membres du comité comprennent bien la LAPHO et aient bien complété leur formation obligatoire
- Réviser les procédures actuelles en matière d'accessibilité (pour le public et les employés) afin de garantir la compréhension, les rôles et les responsabilités des membres du comité
- Garantir la conformité en matière d'accessibilité à travers toutes les juridictions du Canada où Sika exerce ses activités